

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk, tenue ce lundi 8 février 2016 à 20h00, à la salle municipale de Saint-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Mesdames Huguette St-Amand et Louise Boudreault
Messieurs Jacques Proulx, Serge Morin, Michel Bisson et Pierre Bérubé.

Formant quorum et siégeant sous la présidence maire, Monsieur Hugo Desormeaux

La directrice générale secrétaire trésorière, Sylvie Désilets est aussi présente à titre de secrétaire de réunion.

16-02-721

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Le conseiller Serge Morin dicte le moment de réflexion suivant : « Le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk s'engage à agir avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Émile-de-Suffolk. »

16-02-722

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte.

16-02-723

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du maire
5. Rapport des délégations particulières des membres du conseil municipal
6. Période de questions
7. Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2015
8. Correspondances
9. Voirie
 - 9.1 Rapport du chef de voirie
 - 9.2 Achat d'un conteneur
10. Urbanisme et environnement
 - 10.1 Rapport de l'inspecteur municipal
 - 10.2 Projet minier la Loutre
 - 10.3 Règlement modifiant la tarification des demandes de dérogations mineures
 - 10.4 Constat d'infraction
 - 10.5 Plan de gestion des Castors
 - 10.6 Formation FQM
11. Loisirs et culture
 - 11.1 Autorisation d'affichage pour le Tour de la Petite Nation
 - 11.2 Gala Papineau 2016
 - 11.3 Budget Plaisirs d'hiver
12. Affaires financières
 - 12.1 Dépôt des recettes du mois Janvier 2016
 - 12.2 Dépôt des comptes à payer du mois Janvier 2016
 - 12.3 Facture d'honoraires professionnels Deveau Avocats
 - 12.4 Facture d'honoraires professionnels André Pilon

13. Sécurité incendie

- 13.1 Rapport du directeur du service incendie
- 13.2 Entente inter-municipale pour la formation des pompiers
- 13.3 Augmentation salaire des pompiers
- 13.4 Service de Premiers répondants
- 13.5 Salaire des Premiers Répondants
- 13.6 Entente inter-municipale pour le service incendie
- 13.7 Achat d'équipements et réparation du véhicule d'urgence
- 13.8 Suivi du Plan de mise en œuvre

14. Autres

- 14.1 Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
- 14.2 Banque d'heure de formation pour Sygem
- 14.3 Subvention Tricentris
- 14.4 Représentant Transport adapté

15. Période de questions

16. Levée de la séance

Il est résolu sur proposition de monsieur Michel Bisson, appuyé par monsieur Jacques Proulx que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte l'ordre du jour modifié décrit ci-dessus.

Adopté

16-02-724

4. RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire nous informe des sujets discutés lors du conseil des maires

16-02-725

5. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS PARTICULIÈRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Serge Morin nous informe qu'une première rencontre pour l'organisation de la Journée de l'Environnement a eu lieu.

Madame Louise Boudreault nous affirme que la pièce de théâtre n'aura pas lieu cette année à cause d'un conflit de date de présentation.

Aussi, elle nous informe que la subvention de Cœur des Vallées en Action qui est coupée de moitié à cause du retrait de la Fondation André Chagnon.

Que la soirée Country-Rock accueil chaque mois une trentaine de personnes.

Elle a acheté des bâtons de hockey pour les jeunes.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite l'assistance à formuler ses questions au conseil municipal.

16-02-726

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU MOIS DE JANVIER 2016

Il est résolu sur proposition de monsieur Serge Morin, appuyé par monsieur Michel Bisson, que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk adopte le procès-verbal de la session du 11 janvier 2016

Adopté

16-02-727

8. CORRESPONDANCE

9. VOIRIE

16-02-728

9.1 Rapport du chef de voirie

Monsieur Alain Gagnon dépose son rapport du mois janvier 2016

16-02-729

9.2 Achat d'un conteneur

CONSIDÉRANT les besoins en entreposage pour le service de voirie;

Il est résolu sur proposition de monsieur Serge Morin, appuyé par monsieur Michel Bisson que le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk autorise l'achat d'un conteneur au montant ne dépassant pas 2500.00\$ plus les frais de transport.

Adopté

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-02-730

10.1 Rapport de l'inspecteur

Monsieur Pierre Blanc dépose son rapport du mois de janvier 2016

16-02-731

10.2 Projet minier La Loutre

Aucune information n'a été reçue à la municipalité.

16-02-732

10.3 Règlement décrétant un tarif pour les demandes de dérogations mineures

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE PAPINEAU

MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

MRC DE PAPINEAU

RÈGLEMENT NUMÉRO 16-335

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Émile-de-Suffolk a adopté un règlement relatif aux dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 99-307 relatif aux dérogations mineures a été adopté le 6 décembre 1999 et est entré en vigueur le 6 décembre 1999

CONSIDÉRANT QUE la tarification pour une demande relative à ce règlement n'est plus à jour;

Il est résolu sur proposition de madame Louise Boudreault appuyé par madame Huguette St-Amand

ARTICLE 1

Le préambule de ce présent règlement fait partie intégrante de celui-ci

ARTICLE 2

La section 5 alinéa 4 est modifiée et remplacée par

“ Au moment du dépôt de la demande de dérogation mineure, acquitter les frais de 200\$ pour l'étude de ladite demande. Ces frais d'étude ne peuvent être remboursés par la municipalité et ce, quelle que soit la réponse de la municipalité”

ARTICLE 3

La section 5 alinéa 5 est modifiée et remplacée par

“Acquitter (couvrir) les frais de publication de l'avis public prévu à l'article 6.6. Ces frais de publication ne peuvent être remboursés par la municipalité et ce, quelle que soit la réponse de la municipalité;”

ARTICLE 4

Ce règlement entrera en vigueur ce 8 février 2016

DONNÉ à St-Émile-de-Suffolk, ce 8e jour du mois de février 2016

Hugo Desormeaux, maire

Sylvie Désilets, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

DATE DE L'AVIS DE MOTION :	11 janvier 2016
DATE DE L'ADOPTION :	08 février 2016
NUMÉRO DE RÉOLUTION :	16-02-732
DATE DE PUBLICATION :	11 février 2016
ENTRÉE EN VIGUEUR :	08 février 2016

Adopté unanimement

16-02-733

10.4 Émission d'un constat d'infraction – réf : 9793-11-4239

CONSIDÉRANT que le propriétaire de l'immeuble 9793-11-4239, a obtenu un permis pour un nouveau bâtiment accessoire agricole afin d'y construire une grange;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a construit un bâtiment commercial qui servira à d'autres fins que celle pour laquelle le permis a été émis;

CONSIDÉRANT que trois avis ont été envoyés soit les 18 novembre 2015, le 15 décembre 2015 et le 5 janvier 2016 afin que le propriétaire se conforme à six irrégularités ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire n'a pas répondu aux demandes faites par l'inspecteur municipal;

Il est résolu sur proposition de monsieur Serge Morin appuyé par madame Louise Boudreault

QUE le conseil de la municipalité de St-Émile de Suffolk autorise l'inspecteur municipal à émettre un constat d'infraction pour chacune des six irrégularités et d'en assurer le suivi en cas de contestation.

Adopté à l'unanimité

16-02-734

10.5 Plan de gestion des castors

Il est résolu sur proposition de monsieur Jacques Proulx appuyé par madame Louise Boudreault

QUE le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk mandate monsieur Pierre Blanc à participer au projet de Plan de gestion des castors afin de résoudre certains problèmes concernant les colonies de castors;
ET QUE le conseil lui accorde 25 heures de son temps pour ce projet.

Adopté

16-02-735

10.6 Formation Prise de décision en urbanisme

Il est résolu sur proposition de monsieur Serge Morin appuyé par monsieur Michel Bisson

QUE le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk autorise monsieur Pierre Blanc à participer à une formation donnée par la FQM "Prise de décision en urbanisme"

ET QUE le conseil s'engage à payer une partie de cette formation avec les autres municipalités qui l'engage.

Adopté

16-02-736

10.7 Nouveau membre au CCU

CONSIDÉRANT que deux membres du comité se sont désistés;

Il est résolu sur proposition de monsieur Serge Morin appuyé par monsieur Pierre Bérubé que le conseil nomme madame Pamela Cooper membre du CCU.

Adopté

11. LOISIRS ET CULTURE

16-02-737

11.1 Demande d'affichage sur le territoire de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk pour l'événement Le Tour de la Petite-Nation BMR 2016

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'événement Le Tour de la Petite-Nation BMR 2016 la municipalité de St-Émile-de-Suffolk doit autoriser l'affichage à partir du 15 avril 2016, sur notre territoire pour l'édition 2016 qui se déroulera le 11 et 12 juin 2016;

Il est résolu sur proposition de monsieur Michel Bisson appuyé par monsieur Serge Morin

QUE le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk autorise mme Mélissa Brousseau responsable de l'événement Le Tour de la Petite-Nation BMR 2016 à afficher à partir du 15 avril 2016, sur notre territoire pour l'édition 2016 qui se déroulera le 11 et 12 juin 2016 et ce tout en respectant le règlement d'affichage de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk.

Adopté

16-02-738

11.2 Gala Papineau 2016

Il est résolu sur proposition de Monsieur Michel Bisson appuyé de Monsieur Jacques Proulx que le conseil propose la candidature de Madame Ginette Koury au Gala Papineau 2016 et que des membres du conseil soient présents lors de la soirée de remise des prix.

Adopté

16-02-739

11.3 Budget Plaisirs d'hiver

CONSIDÉRANT qu'il y aura des dépenses pour la préparation des activités de Plaisirs D'Hiver;

Il est résolu sur proposition de monsieur Jacques Proulx appuyé par monsieur Serge Morin

QUE le conseil autorise au budget de 600\$ pour cette activité.

Adopté

12. AFFAIRES FINANCIÈRES

16-02-740

12.1 Dépôt des recettes du mois de décembre 2015

Un état des recettes du mois de janvier 2016 au montant 70725.45\$ est déposé au conseil municipal.

16-02-741

12.2 Comptes à payer du mois de janvier 2016

Il est résolu sur proposition de monsieur Serge Morin appuyé par madame Huguette St-Amand que le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk accepte les comptes à payer du mois de janvier 2016 pour un montant total de 37 412.70\$ réparti de la façon suivante :

- Comptes à payer : chèque no 2062 à 2102. Le montant total des chèques pour le mois de janvier 2016 s'élève à 37 412.70\$

Adoptée unanimement

Je soussignée, Sylvie Désilets, secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponible au paiement des comptes du mois de janvier 2016.

Sylvie Désilets, secrétaire-trésorière

16-02-742

12.3 Facture d'honoraires professionnels

Il est résolu sur proposition de monsieur Michel Bisson, appuyé madame Huguette St-Amand que le conseil autorise le paiement de la facture Deveau avocats au montant de 406.44\$ (taxes en sus)

Adopté

16-02-743

12.4 Facture d'honoraire à payer

Il est résolu sur proposition de monsieur Jacques Proulx, appuyé par monsieur Pierre Bérubé que le conseil autorise le paiement de la facture de André Pilon au montant de 10,692.68\$ (taxes en sus)

Adopté

13.SÉCURITÉ INCENDIE

16-02-744

13.1 Rapport du directeur du service incendie

Monsieur Jonathan Turpin dépose son rapport du mois de Janvier 2016

16-02-745

13.2 Projet d'entente inter-municipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 16-01-705 sur le projet d'entente inter-municipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers a été rejeté;

CONSIDÉRANT que le maire Hugo Desormeaux a appliqué son droit de veto sur ladite résolution;

CONSIDÉRANT que cette résolution doit être soumise à nouveau au membre du conseil pour une décision finale;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil demandent plus d'informations avant de voter à nouveau sur ce point

Ce point à l'ordre du jour est reporté à la séance du mois de mars 2016.

16-02-746

13.3 Augmentation de salaire des pompiers volontaires

Il est résolu sur proposition de monsieur Serge Morin appuyé par monsieur Jacques Proulx

Que le conseil de la Municipalité de St-Émile-de-Suffolk accepte l'augmentation de salaire proposée par les membres du Comité du Service Incendie pour les pompiers volontaires et ce rétroactivement au 1^{er} janvier 2016, comme suit :

Pompier volontaire	15.00\$/heure
Lieutenant	16.00\$/heure
Capitaine	17.00\$/heure

QUE la prime de nuit de 25\$ soit abolie.

QUE le salaire des pompiers en formation soit fixé à 13,50\$/heure, payable suite à la réussite d'un module.

ET QUE cette augmentation est conditionnelle à l'acceptation de la municipalité de Lac-des-Plages

Adopté

16-02-747

13.4 Service de Premiers Répondants

CONSIDÉRANT que le CSI recommande que le service de Premiers Répondants soit géré par le Service Incendie de St-Émile/Lac-des-Plages.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil considèrent que le service de Premiers Répondants est important pour la sécurité des citoyens

Il est résolu sur proposition de madame Huguette St-Amand appuyé par monsieur Serge Morin

QUE le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk accepte la recommandation du CSI et que le Service Incendie gère les Premiers Répondants avec l'accord de la Municipalité de Lac-des-Plages.

Adopté

16-02-748

13.5 Salaire des Premiers Répondants

Il est résolu sur proposition de madame Louise Boudreault appuyé par monsieur Jacques Proulx

Que le salaire des premiers Répondants soit établi comme suit;

En formation : 13.50\$/heure payable à la fin pour la formation réussie

Premier Répondant formé : 15.00\$/heure pour les interventions

Adopté

16-02-749

13.6 Entente inter-municipale

CONSIDÉRANT qu'il est important d'établir des ententes avec les municipalités environnantes (Amherst, Namur et Notre-Dame-de-La-Paix) afin d'améliorer les services de protection incendie;

CONSIDÉRANT qu'il en coûterait beaucoup plus cher sans ces ententes, pour assurer un service de protection incendie adéquat;

Il est résolu sur proposition de monsieur Serge Morin appuyé par monsieur Michel Bisson

Que le conseil mandate monsieur Jonathan Turpin pour négocier ces ententes;

QUE ces ententes seront ensuite entérinées par les conseils de St-Émile-de-Suffolk et de Lac-des-Plages;

ET QUE les dépenses de déplacements dans le cadre de ces négociations seront remboursées selon l'entente établie, soit de 40% pour St-Émile-de-Suffolk et de 60% pour Lac-des-Plages.

Adopté

16-02-750

13.7 Achat d'équipements incendies et réparation

Il est résolu sur proposition de monsieur Serge Morin appuyé par monsieur Michel Bisson

Que le conseil autorise l'achat d'une lampe de scène de 849.00\$ et d'une valve 6" X 6" de 937.00\$ pour le service incendie.

QUE le conseil autorise la réparation du véhicule d'urgence #718 estimé à 1 100.00\$ ET QUE le coût de ces items soit réparti entre les deux municipalités selon l'entente établie soit de 40% pour St-Émile-de-Suffolk et de 60% pour Lac-des-Plages.

Adopté

16-02-751

13.8 Suivi du Schéma de couverture de risques

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du suivi du Schéma de couverture de risques complété par le directeur du service incendie.

Il est proposé par monsieur Serge Morin appuyé par madame Huguette St-Amand

QUE le conseil accepte le plan tel que déposé.

Adopté

14. AUTRES

16-02-752

14.1 Adhésion de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau à « l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais »

ATTENDU QUE la Municipalité de régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et de Val-des-Monts ont établi une Cour municipale commune par la signature d'une entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour ;

ATTENDU QUE cette entente a été approuvée par un décret du Gouvernement portant le numéro 1379-97 du 22 octobre 1997 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.1 de cette entente, toute municipalité qui souhaite y adhérer doit obtenir le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente et doit accepter les conditions d'adhésion dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à cette entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau ont manifesté leur intention d'adopter un règlement d'adhésion à l'entente existante et acceptent les conditions mentionnées dans l'annexe jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par monsieur Serge Morin
APPUYÉ par madame Louise Boudreault

ET RÉSOLU QUE ce Conseil par la présente, statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1

QUE la Municipalité de **St-Émile-de-Suffolk** accepte l'adhésion à l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau, aux conditions prévues à l'annexe « A » intitulée « Conditions d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour » ; laquelle annexe est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était ici au long reproduite.

ADOPTÉ

ANNEXE « A »

Conditions d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour

ARTICLE 1

Que la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau adoptent un règlement d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour et acceptent d'être soumises aux conditions qui y sont mentionnées.

ARTICLE 2

Que chacune des municipalités mentionnées à l'article 1 accepte de verser à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, en une seule fois et à titre de contribution d'adhésion à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, un montant de 2.67\$ per capita selon la population établie pour celle-ci par le décret 1060-2014 du 3 décembre 2014, adopté par le gouvernement du Québec.

QUE le maire et la secrétaire trésorière soient autorisée à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adopté

16-02-753

14.2 Banque d'heures pour la formation Sygem

Il est résolu sur proposition de monsieur Pierre Bérubé appuyé par monsieur Jacques Proulx

QUE le conseil autorise l'achat d'une banque de 28 heures de formation pour un montant de 1960\$ avant taxes.

Adopté

16-02-754

14.3 Subvention Tricentris

Il est résolu sur proposition de madame Louise Boudreault appuyé par madame Huguette St-Amand

QUE le conseil autorise le paiement de la subvention de Tricentris au montant de 1149.11 plus taxes.

Adopté

16-02-755

14.4 Représentant municipal pour l'AGA de la Corporation des Transports adapté

Il est résolu sur proposition de madame Louise Boudreault appuyé par monsieur Michel Bisson

QUE le conseil de la municipalité de St-Émile-de-Suffolk nomme monsieur Pierre Boivin à titre de représentant lors de l'AGA qui se tiendra le 22 mars 2016.

Adopté

16-02-756

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite l'assistance à formuler ses questions au conseil municipal.

16-02-757

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h20, il est résolu sur proposition de monsieur Michel Bisson appuyé par monsieur Serge Morin que la présente séance soit levée.

Adoptée unanimement.

Sylvie Désilets, Directrice générale
Secrétaire trésorière

Hugo Desormeaux - Maire